

CONSEIL MUNICIPAL

du 05 juillet 2016

L'an deux mil seize, le 05 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PORTEBOIS Laurent, Maire.

PRESENTS : M. PORTEBOIS Laurent, Mme PELLARIN Annette, Mme BARRAS Annie, M. LEDRAPPIER Bruno, M. LIVET Bruno, Mme JAROT Dominique, M. GUFFROY Jean-Claude, Mme GRAS Nathalie, M. DAUREIL Jacques, Mme CLAUD Claire, M. ALGIER Philippe, Mme DUJOUR Christine, Mme LEGER Dany, M. DUVERT Rémi, Mme YVART Laure.

ABSENTS REPRESENTES : M. GUESNIER Emmanuel par M. GUFFROY Jean-Claude, M. LAMARRE Christian par M. PORTEBOIS Laurent.

ABSENT : M. LUIRARD Fabrice.

Mme CLAUD Claire a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de Conseillers en exercice :	18
Nombre de Conseillers présents :	15
Nombre de Conseillers représentés :	2
Date de la convocation :	28/06/2016
Date de l'affichage :	28/06/2016

❖ **Approbation de la séance précédente (24 mai 2016).**

1°) **SCOLAIRE**

◆ **16C057** : *Autorisation de signature de l'avenant avec la Coopérative Scolaire du Compiégnois pour l'Aide aux devoirs 2016-2017*

Mme BARRAS Annie donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis la rentrée de janvier 2015 a été mis en place avec l'Association des parents d'élèves de CLAIROIX et la Coopérative Scolaire du Compiégnois (CSC) un dispositif d'Aide aux devoirs encadré par les maîtresses de l'école. Depuis la rentrée de septembre 2015, deux groupes de 14 enfants sont financés.

Après examen de ce dossier par la Commission Scolaire, il vous est proposé de procéder au financement de deux groupes d'aide aux devoirs à hauteur de deux jours par semaine.

Les conditions de mise en place resteront les mêmes que pour l'année s'achevant qui a été signée en partenariat avec la CSC, à savoir :

L'aide aux devoirs sera assurée par les enseignantes à raison de 4 soirs par semaine (selon la politique de la CSC qui organise l'aide aux devoirs 4 fois par semaine). Dans la convention qui sera signée avec la CSC, celle-ci s'occupera de l'administratif (en particulier la rémunération des enseignantes). La commune versera une subvention au compte 6574 à la CSC, représentant la moitié du calcul suivant :

Soit pour une année scolaire complète : $1,30 \text{ €} \times 36 \text{ semaines} \times 4 \text{ jours} \times 28 \text{ enfants} = 5\,241,60 \text{ €}$
dont 50 % à la charge de la commune, soit la somme de 2 620,80 €.

L'APE prendra en charge les 50 % restants sous la forme de don à la CSC.

Un avenant portant sur le volet « Financier » sera signé tous les ans.

La Commission Scolaire propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CSC l'avenant financier 2016-2017 à la convention pour un total de 30 enfants au maximum, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

2°) **ADMINISTRATIF**

◆ **16C058** : *Autorisation de signature de la convention pour le Pass Études Citoyen avec le Conseil départemental de l'Oise et l'UTC, l'ESCOM et l'Institut Polytechnique LASALLE.*

Mme PELLARIN Annette donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Aujourd'hui, deux problématiques concernant la jeunesse préoccupent nos dirigeants dans le contexte économique, social et politique actuel :

Comment développer chez les étudiants, avant leur entrée dans la vie professionnelle, un sentiment d'appartenance à une Nation au travers d'actions et de rencontres leur permettant d'appréhender concrètement les valeurs de solidarité, d'égalité et de diversité chères à notre République ?

Comment les responsabiliser et les soutenir dans la réussite de leurs études, tant sur le plan académique que matériel, économique ou professionnel ?

Le projet « Pass Études Citoyen » a vocation à répondre de manière simple à cette double problématique et à compléter les dispositifs tels que le Service civique ou la Réserve citoyenne et opérationnelle.

L'UTC, l'ESCOM et l'Institut Polytechnique LASALLE, dans le cadre de leur politique de responsabilité sociétale proposent un dispositif alliant action au profit de la collectivité et financement partiel ou total de leurs études.

Le Pass Études Citoyen reprend les modalités retenues pour le Pass Permis Citoyen.

Chaque étudiant effectuera une contribution citoyenne de 70 à 210 heures (par année académique) dans une association ou une collectivité territoriale et touchera de 600 à 1800€.

Pour cette première année d'expérimentation, cette somme sera versée par l'école. Par la suite, ce sera le Conseil départemental qui prendra le relais.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la Commune de CLAIROIX, ainsi que d'autres entités (associatives, publiques...) sont sollicitées pour expérimenter avec 20 étudiants ce dispositif avant sa généralisation.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires concernant la mise en place du Pass Études Citoyen et à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

3°) ANIMATION

◆ 16C059 : *Pièce de théâtre*

M. LEDRAPPIER Bruno donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Commission Animation organise une après-midi théâtre avec une pièce qui sera jouée par la troupe cosacienne Simple Prétexte le dimanche 23 octobre à 15h.

La Commission Animation vous propose le tarif suivant :

5 € par personne, gratuit pour les moins de 12 ans.

À noter que la priorité sera donnée aux CLAIROISIENS concernant les inscriptions. Les inscriptions se feront à compter du lundi 12 septembre 2016.

Les encaissements se feront par la régie « Animation » : en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Il vous est proposé d'adopter ces tarifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

◆ 16C060 : *Sortie au Salon de l'Automobile à Paris*

M. LEDRAPPIER Bruno donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Commission Animation organise une sortie au Salon de l'Automobile à PARIS, le dimanche 09 octobre 2016. Le transport sera assuré par la Société TRANSDEV PICARDIE/ACARY de CLAIROIX selon les prix du marché de transports.

La Commission Animation vous propose les tarifs suivants (transport + entrée au salon compris) :

CLAIROISIENS		EXTERIEURS	
<i>Adultes</i>	<i>Enfants de 7 à 14 ans*</i>	<i>Adultes</i>	<i>Enfants de 7 à 14 ans*</i>
15 €	10 €	20 €	15 €

*Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

À noter que la priorité sera donnée aux CLAIROISIENS concernant les inscriptions qui se dérouleront du vendredi 02 septembre 2016 au mardi 04 octobre 2016.

Les encaissements se feront par la régie « Animation » : en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Il vous est proposé d'adopter ces tarifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

◆ **16C061 : Sortie au Salon du Chocolat à Paris**

M. LEDRAPPIER Bruno donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Commission Animation organise une sortie au Salon du Chocolat à PARIS, le dimanche 30 octobre 2016. Le transport sera assuré par la Société TRANSDEV PICARDIE/ACARY de CLAIROIX selon les prix du marché de transports.

La Commission Animation vous propose les tarifs suivants (transport + entrée au salon compris) :

CLAIROISIENS		EXTERIEURS	
<i>Adultes</i>	<i>Enfants de 7 à 14 ans*</i>	<i>Adultes</i>	<i>Enfants de 7 à 14 ans*</i>
15 €	10 €	20 €	15 €

* Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

À noter que la priorité sera donnée aux CLAIROISIENS concernant les inscriptions qui se dérouleront du vendredi 23 septembre 2016 au mardi 25 octobre 2016.

Les encaissements se feront par la régie « Animation » : en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Il vous est proposé d'adopter ces tarifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

◆ **16C062 : Sortie à la Fête de la Coquille St-Jacques à Dieppe**

M. LEDRAPPIER Bruno donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Commission Animation organise une sortie à la Fête de la Coquille St-Jacques à DIEPPE, le dimanche 13 novembre 2016. Le transport sera assuré par la Société TRANSDEV PICARDIE/ACARY de CLAIROIX selon les prix du marché de transports.

La Commission Animation vous propose les tarifs suivants :

CLAIROISIENS		EXTERIEURS	
<i>Adultes</i>	<i>Enfants de 7 à 14 ans*</i>	<i>Adultes</i>	<i>Enfants de 7 à 14 ans*</i>
15 €	10 €	20 €	15 €

*Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

À noter que la priorité sera donnée aux CLAIROISIENS concernant les inscriptions qui se dérouleront du vendredi 07 octobre 2016 au mardi 08 novembre 2016.

Les encaissements se feront par la régie « Animation » : en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Il vous est proposé d'adopter ces tarifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.